

des eaux **débats**

janvier 2025 n°43

FNMNS

Fédération nationale des métiers de la natation et du sport

Manque de MNS :
mythe ou réalité ?

Réforme des formations
de sécurité civile

Clap de fin pour la FMNS
du sieur LAPOUX



FNMNS
Maison des Sports
13, rue Jean-Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 87 57
Fax : 03 83 18 87 58
contact@fnmns.org

Directeur de publication
SCHWARTZ Jean-Claude

Coordinateur éditorial
BEZARD Alain

Comité de rédaction

- BAQUE Philippe
- BEZARD Alain
- BOURRET Yohann
- CONESA Gérard
- FOERHLE Denis
- MICHEL Gilles
- PALLAS Bernard
- PERRIN Sylvain
- SCHOENIG Sophie
- TOURNIER Etienne

Expert publication
SAVEY Gilles

Crédit photo
FNMNS

Impression
Lorraine Graphic

Tirage
7000 exemplaires

Reflexe Internet

Surfez sur le site de la FNMNS
www.fnmns.com

→ sommaire

édit'eau Les états généraux de l'encadrement et de la surveillance dans la filière aquatique à l'heure du bilan p.3
Faits divers Retour de manivelle et clap de fin pour le sieur LAPOUX et la FMNS de Bordeaux p.5
Réforme La réforme des formations de sécurité civile p.8
Droit du travail
La santé des employés au travail : l'employeur est responsable. p.12
CDI de la fonction publique : oui, mais à quel prix ? p.16
Recassement pour inaptitude physique : un aménagement progressif. p.22
Réglementation
Certificat médical obligatoire p.28
Conditions d'exercice du MNS dans le cadre des services à la personne p.31
Vie professionnelle
Le manque de MNS : mythe ou réalité ? p.34
Le déficit du savoir-nager chez des jeunes ? p.40
Hygiène et technologie
La sécurité dans un établissement thérapeutique p.42
Secourisme
Formation continue en secourisme en 2025 p.44
Une intervention en direct p.46
Action secours 47 : un CDF en pleine expansion ! p.48
Reportage Être sauveteur au Danemark p.50
Formation
Formation fédérale FNMNS d'Aquamarque en milieu naturel p.54
Nouvelle formation BPJEPS motonautisme et disciplines associées p.56
Vie des régions et de ses centres de formation
Vie des régions et de ses centres de formation p.58
Journée prévention des noyades p.60
Le CFMM et la FNMNS, une coopération fructueuse ! p.62
In memoriam Hommage à Christian Belhache p.66
Nouvelle collection p.70
Formulaire d'adhésion p.71
Dates des CAEP MNS organisés par la FNMNS pour l'année 2025 p.74



Les états généraux de l'encadrement et de la surveillance dans la filière aquatique à l'heure du bilan

Les états généraux de l'encadrement et de la surveillance dans la filière aquatique se sont tenus le 10 février 2023 à l'INSEP à l'initiative du ministre des Sports, M^{me} Amélie OUDÉA-CASTÉRA, successeur de Mme Roxana MARACINEAU (le seul ministre maître nageur-sauveteur de la 5^e République).

Des états généraux pour répondre aux problématiques rencontrées par la profession de MNS.

L'objectif de ces états généraux était de réunir en un seul lieu tous les acteurs de la filière aquatique, y compris les professionnels, les chercheurs et les autorités publiques, afin d'identifier les défis et de proposer des solutions adaptées aux problématiques que rencontre la profession de MNS. (L'ensemble des éléments de cette journée est accessible sur le site du ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr/etats-generaux-de-l-encadrement-et-de-la-surveillance-dans-la-filiere-aquatique-1663>).

Cette initiative faisait suite, entre autres, à un phénomène sans cesse croissant de fermeture d'établissements de bains accueillant du public, causé par la pandémie de COVID 19 et les augmentations très importantes des prix de l'énergie. Sous couvert de raisons purement économiques, certains élus, occultant le fait que l'apprentissage de la natation soit une partie intégrante des programmes d'enseignement de l'école et une priorité nationale, ont pris la décision radicale de fermer leurs piscines. Pour autant, ces choix politiques sont plus que critiquables dans la mesure où d'autres dépenses telles que le fleurissement urbain ou les illuminations de fin d'année n'ont pas fait l'objet de ces mesures de restriction.

Quelles ont été les avancées depuis lors ?

Il serait réducteur de penser que seul le texte du 3 juin 2023 (relatif au BNSSA) est la conséquence des états généraux.

En effet, une dynamique partenariale entre les fonctionnaires de tous niveaux et catégories et les représentants de la profession a été impulsée depuis deux ans. Ces échanges, qui se sont avérés très riches, laissent augurer de belles perspectives. À ce propos, il est à souligner que la FNMNS a été la seule, parmi les organisations

professionnelles concernées, à être présente à toutes les réunions organisées par la suite dans le prolongement des états généraux, et lui a permis d'y avoir un rôle déterminant dans les décisions qui ont été prises.

La FNMNS continue à œuvrer sur les dossiers suivants :

- la reconnaissance juridique de l'acte pédagogique, aussi bien en ce qui concerne l'enseignement que l'animation (à ce jour, seules des reconnaissances locales isolées existent) ;
- la création d'un concours spécial ETAPS/MNS ;
- la refonte du POSS (la circulaire en vigueur du POSS datant de plus de vingt-trois ans ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui) ;
- la réforme du diplôme du BNSSA qui est en cours devrait être beaucoup plus conforme aux prérogatives fixées par l'arrêté du 3 juin 2023 ;
- l'application effective dans toutes les piscines publiques de la norme AFNOR NF S52-014 sur la surveillance, qui précise que le temps de surveillance maximum permettant au MNS de rester opérationnel doit être de trois heures. Elle est publiée sur le site du ministère des Sports et de la FNMNS (<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/norme-afnor-surveillance-piscines-4089.pdf> ou <https://fnmns-occitanie.com/wp-content/uploads/2023/06/2023-AFNOR-NF-S52L-SURVEILLANCE-DES-BAIGNADES.pdf>).

Cependant, les revendications de notre fédération portent également sur :

- la revalorisation du salaire des maîtres nageurs (le MNS étant un enseignant, il pourrait parfaitement prétendre à un salaire de 2000 € net au même titre que ses collègues de l'Éducation nationale) ;
- la refonte du déroulement des carrières avec la problématique des primes et des régimes indemnitaires ;

... suite page 4 >